

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & Personnel  
Monsieur le Procureur Général  
Michael LAUPER  
Ministère Public Confédération  
Taubenstrasse 16  
3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 30 mai 2018

[http://www.swisstribune.org/doc/180530DE\\_ML.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180530DE_ML.pdf)

### Faillle critique du système judiciaire / obligation de dénoncer en cas d'incompétence

Monsieur le Procureur général de la Confédération,

Je rappelle que notre nation s'est dotée d'une Constitution pour assurer les mêmes droits fondamentaux à tous les citoyens qu'ils soient élus, professionnels de la loi, ou éboueurs.

C'est la loi suprême qui doit assurer à chaque citoyen de pouvoir vivre en sécurité avec l'assurance que ses droits fondamentaux seront respectés indépendamment du pouvoir qu'il possède.

Le Parlement a mis en place un système judiciaire pour assurer le respect des Valeurs de cette Constitution. Ce système judiciaire peut avoir des failles critiques comme tout système mis en place par les Hommes pour assurer la sécurité et le respect des droits de chaque citoyen.

Dans ce cas où il y aurait des failles critiques du système judiciaire, ce sont les organes de surveillance qui doivent être alertés à temps par ceux qui ont été mis au courant des failles pour limiter ou éviter des dommages et la violation des droits fondamentaux de citoyens.

Par exemple, vous savez que si on vous a mis au courant qu'un avion va s'écraser sur le Parlement et que vous n'avez pas la compétence pour traiter le cas, pour éviter le dommage et respecter les Valeurs de la Constitution fédérale, vous devez aviser à temps, avant que l'attentat ne soit commis, les Commissions de gestion.

*D'ailleurs dans le code de procédure, je rappelle que l'obligation de dénoncer en cas d'incompétence a été prévue par le Parlement. Selon les règles de la bonne foi, cette obligation de dénoncer a pour but d'éviter que des citoyens puissent avoir leurs droits fondamentaux violés de manière crasse par ceux qui n'auraient pas la compétence de faire respecter les Valeurs de la Constitution et qui se sont tus en toute connaissance de cause.*

### De la faille critique du système judiciaire (rappel)

En 2005, le Public - *qui assistait à un procès à Yverdon* - a découvert l'existence de relations cachées à notre nation qui liaient les membres de confréries d'avocats aux Tribunaux.

Ces relations cachées leur permettaient de violer de manière crasse et manifeste le respect des droits fondamentaux d'une majorité de citoyens, soit celui de l'ensemble des citoyens qui ne disposent pas de l'immunité d'élus ou de la protection de membres de confréries d'avocats.

Le Public a déposé une demande<sup>1</sup> d'enquête parlementaire en s'annonçant comme témoin de la violation des droits fondamentaux garantis par la CEDH et la Constitution fédérale.

En 2007, Me François de ROUGEMONT, avocat médiateur mandaté par le Grand Conseil vaudois pour traiter la demande d'enquête parlementaire, confirmait l'existence de ces relations cachées qui permettent à des professionnels de la loi de commettre des crimes en toute impunité. Il expliquait que les codes de procédures ne sont pas applicables dans ce contexte donné parce qu'ils ne permettent pas de prendre en compte les relations cachées qui lient l'Ordre des avocats aux Tribunaux.

C'est une des failles critiques du système judiciaire qu'utilisent les professionnels de la loi pour commettre des crimes en toute impunité comme le fait Me Patrick Foetisch, auquel il est fait référence dans la demande d'enquête parlementaire.

En 2016, dans ce contexte donné, Me Christian BETTEX expliquait que les membres de confréries d'avocats ont même le pouvoir de forcer des citoyens à faire de la procédure abusive devant des Tribunaux qui ne sont pas indépendants pour les détruire et les réduire au silence.

En 2016, un avocat dissident, qui selon ses dires a appartenu à ce milieu, qui connaissait entre autres un enregistrement qu'a entendu la Conseillère fédérale Doris LEUTHARD montrant du chantage professionnel avec ces relations cachées, donnait une nouvelle dimension à ces relations cachées liant l'Ordre des avocats aux Tribunaux. Il parlait d'une organisation criminelle qui agit en haut lieu. Cet avocat affirmait que les plus hautes Autorités du Pays ne veulent plus faire respecter les Valeurs de la Constitution. Il ne recommandait pas d'écraser un avion sur le Parlement, mais d'abattre un Conseiller fédéral pour rétablir le respect des Valeurs de la Constitution.

Pour ma part, je décidais de rendre publique ces relations cachées sur internet en montrant les éléments établis avec le traitement de la demande d'enquête parlementaire. Voir lien internet :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

### De ma démarche auprès du Ministère Public de la Confédération pour mettre fin aux abus d'autorité commis avec la faille critique du système judiciaire

Me François de ROUGEMONT avait souligné que je n'aurais dû subir aucun dommage sans ces relations cachées qui lient l'Ordre des avocats aux Tribunaux. Ce dernier avait aussi confirmé que ce n'était pas au soussigné à devoir financer de la procédure abusive dans ce contexte donné. Je déposais par conséquent des plaintes pénales contre les professionnels de la loi qui abusaient de leur pouvoir en toute connaissance de cause dans ce contexte donné.

Je demandais que ces plaintes soient instruites par un Tribunal prévu par la Constitution fédérale pour assurer le respect des droits fondamentaux des citoyens. Je rendais attentif que ce Tribunal n'existait apparemment pas vu la faille critique du système judiciaire, alors que son existence est garantie par la Constitution fédérale.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

De la question de compétence du Ministère Public pour assurer la sécurité et les droits fondamentaux de tous les citoyens face à ceux qui abusent de la faille critique du système judiciaire

C'est alors que le 14 décembre 2017, le Ministère Public m'a répondu, citation :

*« L'Etat-major opérationnel du Procureur général de la Confédération (OAB) est chargé d'examiner la compétence fédérale pour traiter cette affaire »*

Depuis le 14 décembre 2017, à ce jour, presque 6 mois se sont écoulés. Durant ces 6 mois, j'ai régulièrement informé le Ministère Public de la manière dont des magistrats et des fonctionnaires exploitent la faille critique du système judiciaire pour couvrir du crime organisé, alors qu'ils savent que le code de procédure n'est pas applicable suite aux éléments établis avec le traitement de la demande d'enquête parlementaire avec Me de ROUGEMONT.

Récemment, je me suis trouvé face au comportement d'un Procureur, M. Raphaël BOURQUIN, Procureur Général adjoint du Canton de Fribourg, qui prend vraiment le 90 % des citoyens de notre pays pour des « cons » en utilisant le fait que si vous ne traitez pas la question de la compétence à temps, il peut en abuser pour commettre du dommage en toute impunité en continuant à exploiter la faille critique du système judiciaire. Voir courrier<sup>2</sup> ci-joint.

Je me suis alors retrouvé avec ma famille<sup>3</sup> prise en otage, puis ma banque<sup>4</sup> prise en otage par des fonctionnaires qui utilisent ce moyen pour empêcher l'instruction des abus d'autorité commis avec la faille critique du système judiciaire.

On est dans le cas de figure, où vous avez été averti à temps qu'un avion doit s'écraser sur le Parlement, mais que vous ne réagissez pas à temps alors que vous n'avez pas la compétence pour traiter le cas.

Le fait que vous ne réagissiez pas à temps pour dénoncer le cas permet à des Professionnels de la loi, complice des crimes commis par Me Foetisch et son entourage, de continuer à créer du dommage en toute impunité avec l'exploitation de la faille critique du système judiciaire, alors même qu'ils savent parfaitement comment cette faille fonctionne pour violer les droits fondamentaux.

J'ai déjà rendu attentif le Président de la Chambre pénale du Canton de Fribourg, M. Hubert BUGNON de la situation. Voir courrier<sup>5</sup> ci-joint.

L'objectif étant que vous assuriez la sécurité et le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens et pas seulement ceux d'une élite minoritaire, complice de crimes commis avec la faille critique du système judiciaire, je vous demande de dénoncer aussi cette situation aux Commissions de surveillance.

En effet, les témoignages du Public dans la demande d'enquête parlementaire avec l'enregistrement qu'a entendu Doris LEUTHARD et les actes de contrainte qui ont été exercés sur mes avocats et maintenant ma famille montrent clairement qu'il y a une élite minoritaire au pouvoir qui travaille contre les intérêts de notre nation. Cette élite minoritaire s'est accordée des privilèges pour violer les droits fondamentaux auxquels à droit chaque citoyen indépendamment qu'il soit éboueur ou Procureur Général de la Confédération comme vous-mêmes.

Plus de 5 mois d'attente avec les dommages qui continue d'être créés n'est pas digne du respect des Valeurs de notre Constitution

---

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/180501DE\\_RB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180501DE_RB.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/180502DE\\_BB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180502DE_BB.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/180529DE\\_BT.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180529DE_BT.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/180529DE\\_HB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180529DE_HB.pdf)

Je cite ici un passage du courrier que j'ai adressé au Président de la Chambre pénale du Canton de Fribourg qui résume cette situation, citation :

« En tant que Président de la Chambre Pénale, M. Hubert BUGNON, vous connaissez déjà depuis un certain temps la demande<sup>6</sup> d'enquête parlementaire et le résultat de son traitement par Me de ROUGEMONT.

Mieux que quiconque, comme le Procureur Raphaël Bourquin, vous connaissez le procédé décrit par Me Christian BETTEX qui permet aux professionnels de la loi de forcer des citoyens à faire de la procédure abusive devant des Tribunaux qui ne sont pas indépendants pour couvrir du crime organisé.

Je rappelle que ce procédé est d'ailleurs décrit à maintes reprises sur un des liens internet qui relate cette affaire et que connaissait très bien le Procureur Raphaël Bourquin. Il s'agit du lien suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Par exemple en date du 28 février 2018 sur ce lien, chacun peut découvrir le fonctionnement de ces relations cachées comme, citation :

« De l'autorisation nécessaire pour porter plainte contre un Président de société, avocat »

.....

« DE la fausse dénonciation que l'on ne peut pas démentir »

.....

« Du chantage professionnel avec une fausse dénonciation »

.....

Etc.

J'ai avisé M. Bertrand TSCHANZ que son comportement est inacceptable et qu'il viole les Valeurs de la Constitution, voir courrier<sup>7</sup> ci-joint dont je vous adresse copie.

Mais il faut souligner qu'il n'aurait pas ce comportement si le Procureur Raphaël BOURQUIN n'avait pas commis ses actes de forfaiture. Il est inacceptable que nos impôts servent à financer des magistrats pour détruire les Valeurs de notre Constitution.

**En résumé, par la présente, je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de la sécurité et des droits fondamentaux de tous les citoyens et pas seulement de ceux d'une élite minoritaire qui travaille contre les intérêts de notre nation.**

**L'une de ces mesures est l'application de l'obligation de dénoncer aux Commissions de surveillance les trois relations cachées marquées en rouge ci-dessus, suite à ce que les Tribunaux continuent à appliquer un code de procédure qui ne peut pas en tenir compte. Cette dénonciation est nécessaire, suite à ce que vous n'avez pas pu clarifier dans un délai raisonnable la compétence fédérale pour les dommages et crimes commis avec ces relations cachées et que des magistrats abusent de la situation.**

En effet, si Me de ROUGEMONT et Me Christian BETTEX ont expliqué que ces relations cachées permettaient aux membres de confréries de commettre des crimes en toute impunité en forçant les citoyens à faire de la procédure devant des Tribunaux qui ne sont pas indépendants. De plus, si après plus de 5 mois, le Ministère Public n'a pas pu clarifier s'il avait la compétence pour mettre fin à cette faille critique du système judiciaire, en faisant condamner ses auteurs et ceux qui en profitent, je suis comme dans la position d'un Parlementaire qui se ferait tuer par un avion qui s'écrase sur le Parlement parce que le Ministère Public n'a pas réagi à temps, alors qu'il n'avait pas la compétence d'agir à temps et qu'il savait qu'un attentat allait être commis contre le Parlement.

En vous remerciant de dénoncer immédiatement aux Commissions de gestion la faille critique du système judiciaire, je vous prie d'agréer Monsieur Michael LAUPER, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/180530DE\\_ML.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180530DE_ML.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

<sup>7</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/180529DE\\_BT.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180529DE_BT.pdf)